

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le trente août deux mil vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE -

Excusés : Thierry LANNES - Catherine VIDAL - Jean-François POUMIER

Absents non excusés : /

Madame Carla AFONSO est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 août 2021

Délibération n° 03082022 Travaux supplémentaires électricité école

Monsieur le maire, fait part à l'assemblée des travaux complémentaires qui n'ont pas été prévu au marché initial mais qui sont rendus nécessaires pour des questions de sécurité.

Il est présenté et expliqué la proposition de l'entreprise Allez et cie, titulaire du marché des travaux de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepté le devis présenté par la société Allez et Cie pour un montant de 5 968,43 € HT et 7 162 ,12€ TTC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de TULLE le
Publication le

Le Maire,

J. MOUZAT

